



École Montessori de Lyon

8 Rue Barrier 69006 Lyon
Téléphone : 04 78 24 51 32

(DA02 27-28) Charte financière à remplir et à signer

L'École Montessori de Lyon est un établissement privé hors contrat.

Ne percevant aucune subvention publique, l'intégralité des contributions des familles est intégralement affectée au fonctionnement de l'école et à la rémunération du personnel.

L'école est gérée par le Groupe Esclaibes International Schools.

La présente charte décrit les modalités financières applicables à l'inscription et à la scolarité.

Sa signature vaut engagement ferme pour l'année scolaire.

1. FRAIS FIXES — ANNÉE SCOLAIRE 2027-28

Frais d'inscription (non remboursables)

- **Pour le premier enfant** : 600 €
- **Pour les fratries** : réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant et 20 % dès le 3^{ème} enfant

Ces frais sont encaissés à l'inscription et restent acquis à l'école en cas de désistement, annulation ou départ.

Ils sont offerts pour les enfants déjà scolarisés à l'école l'année précédente.

Pour valider l'inscription, le paiement des frais d'inscription, frais administratifs et premier mois de scolarité est nécessaire.

Frais administratif (non remboursables)

Des frais administratifs de 300 € sont dus chaque année, à l'inscription comme à la réinscription.

La réinscription d'une année sur l'autre a lieu fin mars, par le règlement de ces frais, qui restent acquis à l'école.

Frais de scolarité

- **Pour le premier enfant** de la famille présent dans l'école : 680 € / mois pendant 10 mois (de septembre à juin)
- **Pour les fratries** : réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant et 20 % dès le 3^{ème} enfant

Les frais sont révisés chaque année en fonction de l'évolution des charges de l'école.

Fournitures scolaires & sorties pédagogiques (participation forfaitaire annuelle)

Fournitures scolaires

En dehors de leurs affaires personnelles (cartable, chaussons et pour les plus petits les affaires de sieste), les enfants n'ont pas besoin de matériel scolaire, l'école fournissant le nécessaire au travail de l'année (papeterie, stylos, crayons, gomme, cahier, matériel pour les activités créatives, livres de lecture, livres scolaires etc.). Les sorties culturelles et pédagogiques sont également prises en charge.

Une participation forfaitaire par enfant est requise afin de financer ces dépenses :

- **Ambiance 2-3 ans** : 85 €
- **Ambiance 3-6 ans** : 115 €
- **Ambiance 6-12 ans** : 220 €

Ils sont à régler en une fois en début d'année scolaire.

Les frais de fournitures scolaires et de sorties scolaires sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution des tarifs des fournisseurs et des sites culturels.

Semaine découverte (6-12 ans)

Le projet pédagogique des ambiances 6-12 comprend la participation à un voyage de classe d'une semaine : la semaine découverte. Le forfait comprend le logement, la pension complète, les activités, l'encadrement et le transport.

- **Ambiance 6-12** : 400 €.

Ils sont à régler en 10 mensualités de 40€ par mois.

Les frais de Semaine Découverte sont révisés chaque année en fonction des tarifs pratiqués par les centres d'accueil.

Notre école Montessori est une école privée hors contrat ne recevant aucune subvention. Afin de conserver une saine gestion financière, nous sommes contraints de ne pas accepter à l'école tout enfant dont les parents n'auraient pas réglé les frais de scolarité passés le 1er du mois suivant.

Le retour de l'enfant est autorisé quand le paiement complet nous est parvenu. Tout incident de paiement entraîne une majoration des frais de scolarité de 10% pour la période concernée.

2. SERVICES COMPLEMENTAIRES

Demi-pension

Les frais de demi-pension comprennent le prix du repas, le service de cantine, et le temps de garde. Les enfants ont la possibilité de rester à la cantine les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les frais de demi-pension sont payables en 10 mensualités :

- **4 jours par semaine** : 137€ / 82€ (lunch box protocole allergie).
- **3 jours par semaine** : 102€ / 61€ (lunch box protocole allergie).
- **2 jours par semaine** : 69€ / 41€ (lunch box protocole allergie).
- **1 jour par semaine** : 35€ / 21€ (lunch box protocole allergie)

Les frais de demi-pension correspondent à un forfait : une absence ne peut donner lieu à un remboursement, tout mois commencé étant dû.

Les frais de demi-pension sont réévalués chaque année, pour tenir compte de l'évolution des tarifs appliqués par notre prestataire et du coût de l'encadrement.

Modification en cours d'année

Les modifications en cours d'année du nombre de jours de demi-pension ne sont possibles que pour un mois complet et doivent être demandées auprès de la direction via Ecole Futée au plus tard 5 jours ouvrés avant le début du mois concerné.

Inscription occasionnelle

Il est possible de prendre un repas occasionnel en faisant la demande auprès de la direction via la messagerie École Futée au minimum 5 jours ouvrés avant la date envisagée. Le prix à l'unité sera de 9,50€.

Les frais de demi-pension sont réévalués chaque année, pour tenir compte de l'évolution des tarifs appliqués par notre prestataire et du coût de l'encadrement.

Périscolaire

A. Garderie interne :

Nous proposons une garderie encadrée directement par les équipes pédagogiques le soir et le mercredi après-midi. L'accès est ouvert en priorité aux enfants de l'ambiance 2-3 ans ; les enfants de l'ambiance 3-6 ans puis les enfants en 6-12 ans peuvent y être accueillis dans la limite des places restantes.

Le service fonctionne exclusivement par forfait, avec engagement annuel. Aucune garderie ponctuelle n'est proposée dans ce cadre et une absence ne peut donner lieu à un remboursement.

- **Garderie du soir**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h30 à 18h00.
- Garderie bilingue.
- Tarif annuel (payable en une fois ou en 10 mensualités) : **545 € (2 soirs/sem.) / 815 € (3 soirs/sem.) / 1 085 € (4 soirs/sem.)**.

Il n'y a pas de garderie ponctuelle. Dans le cas d'une garderie d'urgence, à titre **exceptionnel** **uniquement**, cette dernière sera facturée **12€** pour le soir concerné.

- **Ateliers du mercredi après-midi**

- De 11h30 à 12h30 : déjeuner (lunchbox préparée par les parents), puis de 12h30 à 16h30 : garderie.
- Garderie anglophone avec activités, ateliers et jeux proposés aux enfants. Un temps de repos est également proposé aux plus jeunes.
- Tarif annuel (payable en une fois ou en 10 mensualités) : **855 €**.

L'ensemble des frais de garderie sont déductibles des impôts pour les enfants ayant moins de 6 ans. Les factures sont disponibles en ligne sur l'espace École Futée.

B. Aide aux devoirs du vendredi soir (interne)

Cette aide aux devoirs est encadrée par notre personnel pédagogique et est destinée en priorité aux 6-12 ans.

- De 16h30 à 18h00.
- Tarif avec engagement annuel : 280 €.

C. Ateliers thématiques par Passion Elan (prestataire externe)

Des ateliers thématiques sont proposés par notre prestataire externe Passion Elan, dûment sélectionné par l'École, après la sortie des classes.

Les ateliers ont lieu dans l'école et sont à destination des enfants ayant 3 ans révolus, les lundis, mardis et jeudis, jusqu'à 18h00, l'école fermant ses portes à cet horaire. Les retards seront refacturés par le prestataire.

Toutes les informations sont disponibles sur leur site internet, www.passionnelan.com, code 2027EML.

Ces frais sont déductibles des impôts pour les enfants ayant moins de 6 ans. Les factures sont disponibles en ligne sur l'espace École Futée.

3. MODALITES DE RÈGLEMENT

Conditions de règlement

Les familles s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi (annuel ou mensuel), et le cas échéant les pénalités de retards. Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année en cours :

Règlement annuel :

- En une seule fois à l'inscription comprenant le cas échéant (frais d'inscription + frais administratif + frais de scolarité + frais de fournitures scolaires et sorties + frais de semaine découverte). Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.
- La demi-pension et la garderie annuelle feront l'objet d'une facturation mensuelle.

Règlement mensuel :

- Pour les nouvelles inscriptions :
 - À l'inscription : frais d'inscription + frais administratifs + 1^{er} mois de scolarité + frais de semaine découverte
 - Le 5 sept. : frais de fournitures scolaires et sorties + frais de demi-pension + frais de garderie.
- Pour ré-inscriptions :
 - A la réinscription : frais administratifs prélevés courant mars.
 - Le 5 sept. : frais de fournitures scolaires et sorties + frais de scolarité + frais de semaine découverte + frais de demi-pension + frais de garderie.

Puis, pour l'ensemble des familles :

- Du 5 octobre au 5 juin : frais de scolarité + frais de semaine découverte + frais de demi-pension + frais de garderie.
- Le 10 juillet : frais de garderie exceptionnelles de juin et régularisations si nécessaires.

Mode de Règlement

Le règlement s'établit par prélèvement automatique exclusivement.

Retard de Paiement

Les frais de relance en cas d'impayés seront à la charge des parents.

Rejet de Prélèvement

Dans le cas d'un rejet de prélèvement, la somme due sera majorée des frais de rejet de 15€.

Départ anticipé

Départ anticipé AVANT la rentrée scolaire

Lorsque la famille annule l'inscription après signature de la charte financière mais avant l'entrée de l'enfant, les frais suivants restent dus :

1. Frais d'inscription (non remboursables)
2. Frais administratifs
3. Frais de fournitures
4. Trois (3) mensualités de scolarité, à titre de compensation du blocage de la place.

Cette règle s'applique quel que soit le motif, car l'école a engagé les moyens humains et organisationnels nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Départ anticipé EN COURS d'année

Principe général : toute année scolaire commencée est due.

Ce principe est commun à la quasi-totalité des écoles privées hors contrat, car l'organisation pédagogique et l'équilibre financier repose sur les effectifs inscrits.

Cependant, afin de tenir compte de situations exceptionnelles limitées aux cas de force majeure, l'école adopte un régime dérogatoire mais encadré, fondé sur trois composantes :

1) Préavis obligatoire — 3 mois (calendaires)

La famille doit informer l'école :

- par mail à : lyon@montessoriesclaibes.com
- ET par LRAR adressée à Esclaibes International School - 93 rue de Monceau, 75008 Paris

Le préavis commence le 1er jour du mois suivant la réception du courrier.

Pendant cette période, les frais de scolarité restent dus, même si l'enfant ne fréquente plus l'école.

2) Contribution compensatoire

En cas de départ motivé par un cas de force majeur explicité ci-après et accepté par l'école, il sera demandé :

→ Si le départ intervient entre août et décembre inclus :

1 mois de scolarité supplémentaire, en compensation des frais engagés et de la difficulté à remplacer un enfant en cours de trimestre (donc 3 mois de préavis + 1 mois de compensation).

→ Si le départ intervient entre janvier et juin :

2 mois de scolarité supplémentaires, en compensation de l'impossibilité quasi totale de remplacer un élève en cours d'année (donc 3 mois de préavis + 2 mois de compensation).

Cette contribution est justifiée par l'impact financier du départ, l'absence de financement public, les recrutements et charges fixes non compressibles.

A noter que les frais engagés (inscription, fournitures, semaine découverte) restent non remboursables.

3) Cas de force majeure

Pourront être examinés au cas par cas, les cas de force majeure suivants :

- Mutation professionnelle imprévisible hors métropole lyonnaise,
- Perte soudaine d'emploi ou baisse substantielle et durable de revenus,
- Raison médicale grave concernant l'enfant ou un parent,
- Autre motif d'égale gravité.

Arrivée en cours d'année

Pour les arrivées dans l'école en cours d'année scolaire :

- Les frais d'inscription, les frais administratifs et les frais de fournitures scolaires restent identiques.
- Les frais de scolarité sont calculés *prorata temporis* mensuel pour les familles (hors paiement par l'employeur ou une personne morale).
- Les frais de demi-pension sont ajustés en fonction de la date d'entrée

4. RÉINSCRIPTION

La réinscription n'est pas automatique.

Elle est conditionnée :

- au respect des engagements financiers,
- au respect du règlement intérieur,
- à la cohérence du projet éducatif,
- à l'avis de la direction pédagogique.

5. ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Nom du parent :

Prénom du parent :

- **Sollicite** l'admission de mon/mes enfant(s) cité(s) ci-dessous à l'école Montessori de Lyon pour toute l'année scolaire.

Nom du/des enfants :

Prénoms de/des enfants :

- **Accepte** : l'ensemble des modalités financières telles que définies dans le présent contrat que j'ai lu et approuvé.
- **M'engage** : à remplir l'autorisation de prélèvement SEPA et à l'actualiser le cas échéant durant la période nécessaire à la bonne exécution du présent contrat.
- **Donne** : mon BON POUR ACCORD à l'école pour la mise en œuvre de ce contrat en apposant ma signature ci-dessous. *Veuillez noter que la signature d'un seul parent détenteur de l'autorité parentale engage la famille dans son ensemble. Conformément aux dispositions du Code civil, les parents demeurent solidairement responsables du règlement de l'ensemble des frais dus à l'école, quels que soient leur situation familiale, leurs accords internes ou leurs modalités de garde.*

SIGNATURE

Parent / représentant légal : _____

Fait à Lyon, le ____ / ____ / ____

Signature :